



Bulletin Officiel

N° 4787 Vendredi 06 Février 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCPR NETINVEST POTENTIEL	2
FONDS D'AMORÇAGE SOCIAL BUSINESS	2
FCPR MCP IMMOFUND	2

AGREMENT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT SICAR – A.T.D SICAR	3
---	---

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BANQUE FRANCO TUNISIENNE – BFT - AGE -	4
SOTUMAG – AGE -	5
BANQUE DE L'HABITAT – BH – AGE -	5
BANQUE DE L'HABITAT – BH – AGO -	6

COMMUNIQUE DE PRESSE

HANNIBAL LEASE	7
----------------	---

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTIELS

CEREALIS	8
----------	---

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

BANQUE DE L'HABITAT – BH -	9-10
----------------------------	------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2015-1 »	11-15
---	-------

COURBE DES TAUX

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17-18

ANNEXE

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31/12/2014

- SICAV BNA
- SICAV OPPORTUNITY
- TUNISO EMIRATIE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 janvier 2015, d'agréer les fonds suivants :

NETINVEST POTENTIEL

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : 51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis.

La société NETINVEST et ATTIJARI BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 janvier 2015, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « NETINVEST POTENTIEL » d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 parts de 10 000 dinars chacune.

SOCIAL BUSINESS

Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.

Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFSna) et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE de TUNISIE (BIAT) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 janvier 2015, pour la création d'un Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « SOCIAL BUSINESS » d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 200 000 parts de 100 dinars chacune.

MCP ImmoFund

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : 5bis, rue du Lac de Tibériade 1053- Les Berges du Lac.

La société MCP Gestion et Attijari Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 janvier 2015, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « MCP ImmoFund » d'un montant de 20 000 000 dinars divisé en 20 000 parts de 1 000 dinars chacune.

AGREMENT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 janvier 2015, d'agréer l'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers de la Société d'Investissement à Capital Risque suivante :

ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT SICAR – A.T.D SICAR

Société d'Investissement à Capital Risque
régie par Loi n° 1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi
n° 1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Siège Social : Rue Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A, 2^{ème} étage, Les Berges du Lac,
1053 – Tunis

Capital Social : 2 187 500 dinars divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune.

**AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU
CONTROLE INTERNE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 janvier 2015, d'agrée
l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de
la société ATD SICAR au profit de Monsieur Rachid NACHI.

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 janvier 2015, d'agrée
l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de
la société NETINVEST au profit de Monsieur Aref MALLEK.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE FRANCO TUNISIENNE

Siège Social : Rue Aboubakr Echahid - Cité Ennacim
Mont- Plaisir 1002-Bélevèdre.

Messieurs les actionnaires de la BANQUE FRANCO TUNISIENNE, sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 12 février 2015 à 9h30 du matin, au Siège Social de la Banque sis Rue Aboubakr Echahid - Cité Ennacim Mont Plaisir 1002 - Belvédère Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'administration et des dispositions de la loi bancaire et de l'article 388 du code des sociétés commerciales relatives à la continuité de l'activité de la B.F.T.

Conformément à l'article 36 des statuts de la Banque seuls les titulaires de dix actions au moins libérées des versements exigibles peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, cinq jours au moins avant la réunion à la Direction du Contrôle Général de la Banque sise à la rue Aboubakr Echahid Cité Ennacim- Mont- Plaisir 1002-Bélevèdre Tunis.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Contrôle Général de la Banque sise à la rue Aboubakr Echahid Cité Ennacim- Mont- Plaisir 1002-Bélevèdre Tunis, durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société Tunisienne des Marchés de Gros
« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 Janvier 2015 qui a décidé le report de cette réunion, et ce jusqu'à l'achèvement des procédures de nomination du mandataire spécial de l'Etat aux Assemblées Générales de la société d'une part et à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 Décembre 2014 , messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués (pour la deuxième fois) en Assemblée Générale Extraordinaire le **Lundi 23 Février 2015 à 9 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

- Actualisation de l'article 3 paragraphe 1 et l'article 23 paragraphe 12 du statut de la société.
- Pouvoirs donnés au Président Directeur General ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2014 - AS - 2125

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 10 heures, à l'Hôtel le Sheraton Nord Hilton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social de la banque.
- 2- Dissociation des pouvoirs entre le président du conseil d'administration et le directeur général.
- 3- Approbation de la mise à jour des statuts.

Les titulaires des actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2014 - AS - 2120

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 11 heures, à l'Hôtel le Sheraton Nord Hilton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2013,
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013,
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013,
- 5- Résorption des résultats déficitaires par les réserves,
- 6- Quitus aux administrateurs,
- 7- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
- 8- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- 9- Lancement d'un Emprunt obligataire et/ou Subordonné.
- 10- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hannibal Lease

Siege social: Imm Triki, rue du Lac Malaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis -

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires ainsi que les souscripteurs à ses Emprunts Obligataires que l'agence de notation Fitch Ratings a révisé, en date du vendredi 30 Janvier 2015, sa notation à la hausse de BB- Perspective stable à BB perspective stable.

L'amélioration de la notation de Hannibal Lease reflète selon l'agence de notation une amélioration de ses ratios de fonds propres ainsi que l'amélioration de la qualité de ses actifs ce qui a permis de réduire son exposition au risque de crédit.

National Long-term Rating: upgraded to 'BB(tun)' from 'BB-(tun)'; Outlook Stable

National Short-term Rating: affirmed at 'B(tun)'

National senior unsecured debt rating: upgraded to 'BB(tun)' from 'BB-(tun)'

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS**CEREALIS**

Siège social : 1, rue Turkana, Immeuble Amir El Bouhaira,
Appt, N°1, rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La Société « CEREALIS » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014.

	4 T 2014	4 T 2013	Var %	Cumul au 31/12/2014	Cumul au 31/12/2013	Var %	31/12/2013
Revenus	2 348 598,4	2 282 672,1	2,9%	8 874 108,3	9 412 776,3	-5,7%	9 412 776,3
Snacks salés	2 348 598,4	2 282 672,1	2,9%	8 874 108,3	9 412 776,3	-5,7%	9 412 776,3
Local	2 179 430,4	2 149 373,7	1,4%	8 544 572,1	8 687 416,9	-1,6%	8 687 416,9
Export	169 168,0	133 298,4	26,9%	329 536,3	725 359,4	-54,6%	725 359,4
Investissement	83 010,4	65 992,9	25,8%	290 320,6	367 637,8	-21,0%	367 637,8
Investissement corporel et incorporel	83 010,4	65 992,9	25,8%	290 320,6	367 637,8	-21,0%	367 637,8
Structure de d'endettement	748 016,1	454 242,5	64,7%	2 071 492,4	1 488 006,0	39,2%	1 488 006,0
Solde endettement LT	-86 595,2*	-68 155,8*	27,1%	183 685,6	270 280,8	-32,0%	270 280,8
Solde endettement CT	63 399,6*	82 955,2*	-23,6%	1 116 595,2	778 282,2	43,5%	778 282,2
Solde découvert	771 211,7**	439 443,1**	75,5%	771 211,7	439 443,1	75,5%	439 443,1

(*) Les soldes d'endettement LT et CT indiqués au titre du 4^{ème} trimestre correspondent à la variation entre les nouveaux emprunts et les remboursements des emprunts.

(**) Les soldes de découvert au titre du 4^{ème} trimestre correspondent aux soldes arrêtés au 31 décembre 2014.

NB : Les données arrêtées au 31/12/2014 ne sont pas encore auditées.

Commentaires :

- ✓ Le chiffre d'affaires Snacks Salés local est en léger retrait dû au manque d'efficacité du réseau de gros s'agissant de distribuer un produit considéré non encore de base et de nature sensible aux pressions et perturbations du pouvoir d'achat. CEREALIS a donc opté pour un changement de politique de distribution en faveur de la vente directe.
- ✓ Le chiffre d'affaires Snacks Salés à l'export est en retrait essentiellement à cause des perturbations qu' a connu le commerce tunisien avec la Libye durant l'année 2014.
- ✓ La hausse des investissements correspond à l'acquisition des outillages industriels ainsi que des présentoirs de la marque.
- ✓ La baisse des endettements à long terme provient du remboursement des échéances à moins d'un an .
- ✓ La hausse des endettements à court terme provient des nouveaux crédits contractés.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

BANQUE DE L'HABITAT
Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 février 2015.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la tenue tardive de sa réunion, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports (Général et Spécial sur la situation individuelle) et le rapport général sur la situation consolidée du co-commissariat aux Comptes pour l'exercice 2013, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial du co-commissariat aux Comptes pour l'exercice 2013 approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales et 29 de la loi 65/2001 sur les établissements de crédits.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2013, et ce en conséquence de la deuxième et troisième résolution.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide la résorption du, résultat reporté ainsi que le résultat de l'exercice 2013 par les réserves, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Résultat reporté	-59 731 353 dinars
Résultat de l'exercice 2013	-159 365 586 dinars

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 14 novembre 2013, portant cooptation de monsieur Rjiba Ahmed, en qualité de nouvel Administrateur représentant l'Etat en remplacement de monsieur Hajji Brahim.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement des mandats de madame et messieurs :

- Faouzia Moussa Said.
- Jalel Chouih.
- Abdelaziz Mahfoudhi.
- Mohamed Riadh Nakouri

en qualité d'Administrateurs représentant l'Etat, suivant la lettre de reconduction du Ministère de l'Economie et des finances N° Pa 302107 du 05/08/2014. Leurs mandats expirent, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats de messieurs Mohamed Sadok Driss et Nejib Marzougui pour une durée de trois ans.

Leurs mandats expirent, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant annuel net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à cinq milles dinars (5000 DT) par administrateur et par an.
- Le montant relatif aux présidences respectives du comité des risques et du comité permanent d'audit interne à 1000 dinars par président et par séance.
- Le montant à allouer aux membres du comité des risques et du comité permanent d'audit interne à 500 dinars par membre et par séance.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un emprunt obligataire et/ou subordonné d'un montant plafonné à 150 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois années dont une partie peut être réservée en devise.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins Officiels du CMF en date des 15/01/2015, 16/01/2015, 19/01/2015 et 20/01/2015

Emprunt Obligatoire «Attijari Leasing 2015-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **27 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **17 décembre 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2015-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **29 janvier 2015** et clôturées au plus tard le **22 avril 2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 avril 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 avril 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 29 janvier 2015 auprès de Attijari Leasing, sise à Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2015 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 255 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2015 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2015-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par un intermédiaire en bourse agréé mandaté par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle-même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing au Bulletin Officiel du CMF).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 avril 2015**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 avril 2015** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- Suite -

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,80% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'avril** de l'année N-1 au mois de **mars** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 avril 2020** pour les deux Catégories A et C et le **22 avril 2022** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 avril** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 avril 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 avril 2016** pour les catégories A et C et le **22 avril 2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,60 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,80% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de décembre 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,8242%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1242%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **06 janvier 2015**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Leasing.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par un intermédiaire en bourse qui sera désigné par Attijari Leasing ou par la société émettrice elle même (un avis dans ce sens sera publié par Attijari Leasing dans le Bulletin Officiel du CMF).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger un intermédiaire en Bourse de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt

- Suite -

«Attijari Leasing 2015-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2015-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 13/01/2015 sous le numéro 15-0887, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2014 ainsi qu'au premier trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 06 FEVRIER 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,958%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,959%	1 003,601
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,965%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,977%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,989%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		5,045%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		5,057%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,063%	1 000,133
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,069%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,081%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,093%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,108%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016	5,117%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,147%	1 003,411
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,416%	915,228
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,494%	996,065
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,759%	1 023,653
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,996%		981,817
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,092%	981,691
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,113%	796,076
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,145%	980,193
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,265%	970,151
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,352%	960,792
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,384%		969,337
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,437%	1 029,077
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,447%	952,036
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,514%		965,017

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	153,593	153,607		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,559	13,560		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	99,911	99,914		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,397	1,398		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,537	37,542		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,059	51,064		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	164,627	163,947		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	586,397	585,650		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	115,451	115,410		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,615	126,254		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	121,870	121,760		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	112,864	112,634		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	97,688	97,827		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	130,906	131,967		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	91,058	91,165		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,018	103,180		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	103,184	102,861		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	103,889	103,523		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 445,911	1 449,873		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 394,547	2 399,203		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	110,124	110,784		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	103,952	103,901		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	131,080	131,470		
24 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 207,035	1 218,783	1 217,642		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	130,588	131,359		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,180	16,281		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 134,105	5 134,636		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	4 990,639	4 989,968		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,321	2,339		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,025	2,039		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,102	1,110		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
32 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	108,933	108,946
33 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,355	104,364
34 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	106,428	106,438
35 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	103,143	103,155
36 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	104,369	104,381
37 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	107,159	107,169
38 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	104,759	104,771
39 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,368	103,378
40 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,408	103,417
41 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	105,465	105,475
42 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	102,475	102,485
43 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	104,580	104,592
44 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,609	104,619
45 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	107,083	107,094
46 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	106,041	106,052
47 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	103,696	103,705
48 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	103,010	103,021
49 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	105,113	105,124
50 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	103,208	103,219
51 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	104,115	104,125
52 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	105,274	105,284
53 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	103,079	103,091
54 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	104,029	104,041
55 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,307	105,317
56 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	102,752	102,762

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 avril 2012 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,57% de l'actif total au 31 décembre 2014.

Tunis, le 30 janvier 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

Notes

31 décembre 2014

31 décembre 2013

			31 décembre 2014	31 décembre 2013
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 836 615	1 966 208
	- Actions et droits rattachés		1 732 312	1 966 208
	- Titres OPCVM		104 303	-
	Placements monétaires et disponibilités :		471 471	525 061
	- Placements à terme		-	-
	- Disponibilités		471 471	525 061
	Débiteurs divers (jetons de présence)		-	1 044
	TOTAL ACTIF		2 308 086	2 492 313
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.2	7 970	8 171
	Autres créditeurs divers	3.3	16 298	15 697
	Total passif		24 268	23 868
ACTIF NET	Capital		2 267 726	2 451 459
	Capital en nominal :	3.4	2 673 700	3 035 900
	- Capital début de période		3 035 900	2 676 200
	- Émission en nominal		1 690 300	741 200
	- Rachat en nominal		-2 052 500	-381 500
	Sommes non distribuables :	3.5	-405 974	-584 441
	- Des exercices antérieurs		-584 441	-327 617
	- De l'exercice en cours		178 467	-256 824
	Sommes distribuables :		16 092	16 986
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.6	16 075	16 977
	- Report à nouveau		17	9
	Actif net		2 283 818	2 468 445
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 308 086	2 492 313

ÉTAT DE RÉSULTAT					
(Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	-	92 354	-	89 951
- Dividendes des actions		-	88 131	-	84 926
- Revenus des titres OPCVM		-	4 223	-	5 025
Revenus des placements à terme	4.2	951	2 874	2 448	5 700
Total des revenus des placements		951	95 228	2 448	95 651
Charges de gestion des placements	4.3	-7 969	-31 680	-8 172	-33 569
Revenus nets des placements		-7 018	63 548	-5 724	62 082
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 699	-46 900	-11 743	-47 032
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-18 717	16 648	-17 467	15 050
Régularisation du résultat d'exploitation		822	-573	440	1 927
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-17 895	16 075	-17 027	16 977
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-822	573	-440	-1 927
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		217 534	350 859	-39 030	-229 293
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-3 775	-224 510	814	46 705
Frais de négociation		-458	-4 365	-254	-2 545
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		213 301	121 984	-38 470	-185 133
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	194 584	138 632	-55 937	-170 083

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

		Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-18 717	16 648	-17 467	15 050
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	217 534	350 859	-39 030	-229 293
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-3 775	-224 510	814	46 705
	Frais de négociation	-458	-4 365	-254	-2 545
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-16 969	-	-9 339
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :				
	- Capital	486 800	1 690 300	370 700	741 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	-93 864	-304 482	-71 117	-126 952
	- Régularisation des sommes distribuables	4 640	1 435	1 967	2 430
	Rachats :				
	- Capital	-407 800	-2 052 500	-129 500	-381 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	72 335	360 965	21 976	55 261
	- Régularisation des sommes distribuables	-3 818	-2 008	-1 527	-503
	VARIATION DE L'ACTIF NET	252 877	-184 627	136 562	110 514
ACTIF NET	En début de période	2 030 941	2 468 445	2 331 883	2 357 931
	En fin de période	2 283 818	2 283 818	2 468 445	2 468 445
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	25 947	30 359	27 947	26 762
	En fin de période	26 737	26 737	30 359	30 359
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	78,272	81,308	83,439	88,107
	En fin de période	85,417	85,417	81,308	81,308
	TAUX DE RENDEMENT	9,13%	5,74%	-2,55%	-7,32%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Noura 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 874 119	1 732 138	- 141 981	75,844	-
- ARTES	27 600	240 819	220 827	- 19 992	9,669	0,072
- ATL	35 000	118 075	93 765	- 24 310	4,106	0,140
- ATTIJ BANK	6 000	105 929	143 136	37 207	6,267	0,015
- BEST LEASE	30 000	63 000	61 680	- 1 320	2,701	0,100
- BNA	15 000	183 799	114 015	- 69 784	4,992	0,047
- BTE (ADP)	8 000	228 552	199 120	- 29 432	8,719	0,800
- CARTAGECEMENT	30 000	111 100	72 810	- 38 290	3,188	0,017
- CIMBIZ	9 979	114 758	64 265	- 50 493	2,814	0,023
- LANDOR	1 409	10 568	7 580	- 2 988	0,332	0,030
- ENNAKL	14 000	157 299	142 058	- 15 241	6,220	0,047
- ONETECHHOLDING (AA)	7 000	45 500	50 435	4 935	2,208	0,013
- SERVICOM	1 211	26 238	17 533	- 8 705	0,768	0,034
- SFBT	10 000	90 195	225 120	134 925	9,857	0,011
- SOMOCER	15 046	48 892	37 886	- 11 006	1,659	0,048
- SOTIPAPIER (AA)	12 840	94 771	63 378	- 31 393	2,775	0,054
- TELNET HOLDING	5 000	40 276	25 350	- 14 926	1,110	0,045
- TPR	10 000	46 256	43 180	- 3 076	1,891	0,022
- TUNISRE	15 000	148 092	150 000	1 908	6,568	0,100
OPCVM :		104 277	104 303	26	4,567	-
- POS	1 000	104 277	104 303	26	4,567	0,028
Droits :		362	174	-188	0,008	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,032
- SVDS3	11 428	114	114	-	0,006	0,056
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,030
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 978 758	1 836 615	-142 143	80,419	-

NOTE N°3.2 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 673	7 874
Dépositaire (BNA)	297	297
Total en Dinars	7 970	8 171

NOTE N°3.3 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	191	181
Autres (*)	7 147	6 556
Total en Dinars	16 298	15 697

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que le reliquat de dividendes à payer.

NOTE N°3.4 : CAPITAL

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Capital début de période :		
- Montant	3 035 900	2 676 200
- Nombre de titres	30 359	26 762
- Nombre d'actionnaires	141	145
Souscriptions réalisées :		
- Montant	1 690 300	741 200
- Nombre de titres	16 903	7 412
Rachats effectués :		
- Montant	-2 052 500	-381 500
- Nombre de titres	20 525	3 815

Capital fin de période :

- Montant	2 673 700	3 035 900
- Nombre de titres	26 737	30 359
- Nombre d'actionnaires	140	141

NOTE N°3.5 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-584 441	-327 617
- Résultat non distribuable exercice clos	-185 133	-268 696
- Émission en primes d'émission de la période antérieure	-126 952	-45 862
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	55 261	59 304
- Résultat non distribuable de la période Antérieure	-327 617	-72 363
Sommes non distribuables de la période en cours :	178 467	-256 824
- Résultat non distribuable de la période en cours	121 984	-185 133
- Émission en primes d'émission de la période en cours	-304 482	-126 952
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	360 965	55 261
Total en Dinars	-405 974	-584 441

NOTE N°3.6 : SOMMES DISTRIBUABLES

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat d'exploitation	16 648	15 050
Régularisation lors des souscriptions d'actions	1 435	2 430
Régularisation lors des rachats d'actions	- 2008	-503
Total en Dinars	16 075	16 977

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Dividendes des actions	-	88 131	-	84 926
Revenus des titres OPCVM	-	4 223	-	5 025
Total en Dinars	-	92 354	-	89 951

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Intérêts/Compte BNA	951	2 874	2 448	5 700
Total en Dinars	951	2 874	2 448	5 700

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Rémunération du Gestionnaire	7 672	30 500	7 875	32 389
Rémunération du Dépositaire	297	1 180	297	1 180
Total en Dinars	7 969	31 680	8 172	33 569

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Primes et indemnités	4 537	18 000	4 537	18 000
Jetons de présence	3 420	13 569	3 420	13 569
Redevance CMF	549	2 179	563	2 314
Honoraires	2 258	8 960	2 258	8 960
Autres	935	4 192	965	4 189
Total en Dinars	11 699	46 900	11 743	47 032

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Résultat d'exploitation	-18 717	16 648	-17 467	15 050
Résultat non distribuable (*)	213 301	121 984	-38 470	-185 133
Total en Dinars	194 584	138 632	-55 937	-170 083

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014	Période du 01/10 au 31/12/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Variation des plus ou moins-values potentielles	217 534	350 859	-39 030	-229 293
Plus ou moins-values réalisées	-3 775	-224 510	814	46 705
Frais de négociation	-458	-4 365	-254	-2 545
Total en Dinars	213 301	121 984	-38 470	-185 133

NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS **ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV Opportunity arrêtés au 31 Décembre 2014 faisant apparaître un total bilan de 1 141 549.627 DT et un actif net de 1 132 081.037 DT.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV Opportunity telle que arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 19 Janvier 2015

Commissaire aux comptes
Leila Bchir

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	855 080,661	676 344,173
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		569 365,287	351 115,532
AC1-B	OBLIGATIONS		111 564,000	117 606,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		122 653,374	207 622,641
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		51 498,000	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	286 468,966	351 172,189
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	285 477,256	350 316,894
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	991,710	855,295
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	608,769
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	608,769
TOTAL ACTIF			1 141 549,627	1 028 125,131
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	950,399	645,930
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8 518,191	6 532,313
TOTAL PASSIF			9 468,590	7 178,243
ACTIF NET			1 132 081,037	1 020 946,888
CP1	CAPITAL	CP1	1 116 456,334	1 003 281,864
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	15 624,703	17 665,024
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		9,589	8,093
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		12 640,904	17 162,356
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		2 974,210	494,575
ACTIF NET			1 132 081,037	1 020 946,888
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 141 549,627	1 028 125,131

SICAV OPPORTUNITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 800,601	27 618,688	2 917,582	29 907,263
PR1-A DIVIDENDES		0,000	16 079,900	0,000	12 796,400
PR1-E REVENUS DES OBLIGATIONS		1 500,000	6 085,200	1 551,600	6 111,600
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 300,601	5 453,588	1 365,982	10 999,263
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 911,397	8 992,748	2 015,350	7 914,228
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 911,397	8 992,748	2 015,350	7 914,228
REVENUS DES PLACEMENTS		4 711,998	36 611,436	4 932,932	37 821,491
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2 474,850	-9 069,874	-1 927,861	-9 555,556
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 237,148	27 541,562	3 005,071	28 265,935
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 888,392	-14 900,658	-3 164,861	-11 103,579
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 651,244	12 640,904	-159,790	17 162,356
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		270,760	2 974,210	-88,690	494,575
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-3 380,484	15 615,114	-248,480	17656,931
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNL)		-270,760	-2 974,210	88,690	-494,575
PR4-C VARIAT. DES +/- VAL. POT. SUR TITRES		48 757,126	47 478,727	608,471	-39 054,561
PR4-E +/- VAL. REAL./CESSION TITRES		11 769,164	14 751,160	-3 375,938	-12 796,561
PR4-F FRAIS DE NEGOCIATION		-789,375	-904,572	-148,547	-1 057,290
RESULTAT NET DE LA PERIODE		56 085,671	73 966,219	-3 075,804	-35 746,056

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-12-2014

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2014	01/01/2014	01/10/2013	01/01/2013
	au	au	au	au
	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	56 085,671	73 966,219	-3 075,804	-35 746,056
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 651,244	12 640,904	-159,790	17 162,356
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	48 757,126	47 478,727	608,471	-39 054,561
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	11 769,164	14 751,160	-3 375,938	-12 796,561
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION	-789,375	-904,572	-148,547	-1 057,290
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-12 974,780	0,000	-15 920,972
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	51 391,261	50 142,710	-2 319,058	51 377,518
SOUSCRIPTIONS	343 387,110	891 818,406	269 294,382	337 359,086
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	317 500,000	826 300,000	256 200,000	319 000,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	20 223,003	52 539,452	8 432,894	12 536,053
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	3,012	4 193,838	2,137	557,965
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.EN COURS (S)	5 661,095	8 785,116	4 659,351	5 265,068
RACHATS	-291 995,849	-841 675,696	-271 613,440	-285 981,568
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-275 700,000	-785 600,000	-256 500,000	-269 300,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-10 902,899	-41 390,297	-10 363,258	-11 692,123
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (R)	-2,615	-8 874,493	-2,141	-218,952
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.EN COURS (R)	-5 390,335	-5 810,906	-4 748,041	-4 770,493
VARIATION DE L'ACTIF NET	107 476,932	111 134,149	-5 394,862	-289,510
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 024 604,105	1 020 946,888	1 026 341,750	1 021 236,398
AN4-B FIN DE PERIODE	1 132 081,037	1 132 081,037	1 020 946,888	1 020 946,888
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	9 690	9 701	9 704	9 204
AN5-B FIN DE PERIODE	10 108	10 108	9 701	9 701
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	105,738	105,241	105,764	110,955
B- FIN DE PERIODE	111,998	111,998	105,241	105,241
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	23,49%	8,15%	-1,96%	-3,62%

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**AC1- Note sur le portefeuille titres :**

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2014	% de L'ACTIF NET
AC1- A. Actions et droits rattachés	64.691	516.394,612	569.365,287	50,29
ADWYA	1.103	8.065,060	9.014,819	0,80
ARTES	1.500	10.552,237	12.001,500	1,06
ATTIJ BANK	1.900	33.172,000	45.326,400	4,00
BT	3.200	31.762,000	33.705,600	2,98
CARTHAGE CEMENT	11.100	30.478,697	26.939,700	2,38

CEREALIS	6.408	43.254,000	43.676,928	3,86
CIL	1.600	6.344,443	21.204,800	1,87
CIMENTS DE BIZERTE	4.400	27.836,200	28.336,000	2,50
CITY CARS	3.000	32.873,600	34.419,000	3,04
ESSOUKNA	2.000	14.322,030	12.522,000	1,11
ESSOUKNA NG	800	4.860,000	4.736,000	0,42
EURO-CYCLES	1.500	20.130,000	24.561,000	2,17
MONOPRIX	1.600	42.761,832	35.094,400	3,10
MPBS	4.500	27.000,000	32.742,000	2,89
ONE TECH HOLDING	4.500	31.298,000	32.422,500	2,86
PGH	2.030	10.975,000	11.363,940	1,00
SERVICOM	750	11.576,600	10.858,500	0,96
SFBT	2.600	34.129,699	58.531,200	5,17
SIMPAR	600	32.471,800	33.689,400	2,98
SIMPAR NG	100	4.995,250	5.090,000	0,45
SOTUVER	3.800	25.431,639	19.988,000	1,77
TL	500	10.871,985	10.688,000	0,94
TPR	5.200	21.232,540	22.453,600	1,98
AC1-B. Emprunts de sociétés	1.500	108.000,000	111.564,000	9,85
ATB 2007/1(25 ANS)	1.500	108.000,000	111.564,000	9,85
AC1-C. Emprunts d'Etat	117	118.600,500	122.653,374	10,83
BTA 5.25-03/2016	44	43.646,000	45.144,650	3,99
BTA 5.50% 02/2020	15	14.473,500	15.057,555	1,33
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49.275,000	50.987,745	4,50
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11.206,000	11.463,424	1,01
AC1-D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)	500	51.202,500	51.498,000	4,55
SICAV TRESOR	500	51.202,500	51.498,000	4,55
Total portefeuille titres	66.808	794.197,612	855.080,661	75,52

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2.800,601 Dinars** du 01.10.2014 au 31.12.2014, contre **2.917,582 Dinars** du 01.10.2013 au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	4 ^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 31.12.2014	4 ^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 31.12.2013
Dividendes	0,000	16.079,900	0,000	12.796,400
Revenus Des Obligations	1.500,000	6.085,200	1.551,600	6.111,600
Revenus Des Emprunts d'Etat	1.300,601	5.453,588	1.365,982	10.999,263
Total	2.800,601	27.618,688	2.917,582	29.907,263

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités:

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2014, à **285.477,256 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.14	% Actif net
BTC 52S-01/09/2015	120	114.309,483	115.715,550	10.22
BTC 52S-27/10/2015	177	169.146,298	169.761,706	15.00
Total	297	283.455,781	285.477,256	25,22

AC2-B. Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014, à **991,710 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2014 au 31.12.2014 à **1.911,397 Dinars**, contre **2.015,350 Dinars** du 01.10.2013 au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

Revenus	4 ^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 31.12.2014	4 ^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 31.12.2013
Revenus des Bons du Trésor	1.911,397	8.992,748	2.015,350	7.914,228
Total	1.911,397	8.992,748	2.015,350	7.914,228

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2014 à **0,000 Dinars** contre **608,769 Dinars** au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

Créances d'exploitations	Montant au 31.12.2014	Montant au 31.12.2013
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0,000	608,769
Total	0,000	608,769

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2014 au 31.12.2014 à **2.474,850 Dinars** contre **1.927,861 Dinars** du 01.10.2013 au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	4 ^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 31.12.2014	4 ^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 31.12.2013
Rémunération du gestionnaire	1.732,392	6.348,899	1.349,502	6.688,884
Rémunération du dépositaire	247,482	935,020	578,359	2.866,672
Rémunération des distributeurs	494,976	1.785,955	0,000	0,000
Total	2.474,850	9.069,874	1.927,861	9.555,556

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2014 au 31.12.2014 à **5.888,392 Dinars**, contre **3.164,861 Dinars** du 01.10.2013 au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	4^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 31.12.2014	4^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 31.12.2013
Redevance CMF	247,464	906,930	192,779	955,523
Impôts et Taxes	9,424	73,070	9,866	75,498
Charges Diverses	5.631,504	13.920,658	2.962,216	10.072,558
Total	5.888,392	14.900,658	3.164,861	11.103,579

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à **9.468,590 Dinars**, contre **7.178,243 Dinars** au 31.12.2013 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31.12.2014	Montant au 31.12.2013
PA1	Opérateurs créditeurs	950,399	645,930
PA 2	Autres créditeurs divers	8.518,191	6.532,313
	TOTAL	9.468,590	7.178,243

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2014, à **950,399 Dinars** contre **645,930 Dinars** au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2014	Montant au 31.12.2013
Gestionnaire	665,302	452,149
Dépositaire	95,043	193,781
Distributeurs	190,054	0,000
Total	950,399	645,930

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2014, à **8.518,191 Dinars** contre **6.532,313 Dinars** au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2014	Montant au 31.12.2013
Etat, impôts et taxes	131,536	96,766
Redevance CMF	95,038	64,588
Provision pour charges à payer	8.291,617	6.370,959
Total	8.518,191	6.532,313

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2014 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2014 (en nominal)

- Montant : 970.100,000 Dinars
- Nombre de titres : 9.701
- Nombre d'actionnaires : 17

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 826.300,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 8.263

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 785.600,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 7.856

Capital au 31.12.2014 : **1.116.456,334 Dinars**

- Montant en nominal : 1.010.800,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : 105.656,334 Dinars
- Nombres de titres : 10.108
- Nombre d'actionnaires : 17

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2014 à **105.656,334 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	33.181,864
1- Résultat non distribuable de la période	61.325,315
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	47.478,727
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	14.751,160
✓ Frais de négociation	-904,572
2- Régularisation des sommes non distribuables	11.149.155
Aux émissions	52.539.452
Aux rachats	-41.390.297
Total sommes non distribuables	105.656,334

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2014 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 12.640,904 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : 2.974,210 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieures : 9,589 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES : 15.624,703 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

	31.12.2014	31.12.2013
• Revenus des placements	3,622	3,899
• Charges de gestion des placements	(0,897)	(0,985)
• Revenus net des placements	2,725	2,914
• Autres charges d'exploitation	(1,474)	(1,145)
• Résultat d'exploitation	1,251	1,769
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,294	0,051
SOMMES DISTRIBUABLES	1,545	1,820
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,294)	(0,051)
• Variation des +/- values potentielles/titres	4,697	(4,026)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,459	(1,319)
• Frais de négociation	(0,089)	(0,109)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	7,318	(3,685)
4-2 Ratios de gestion des placements :	31/12/2014	31.12/2013
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,000%	1,000%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1,643%	1,162%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,722%	1,796%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 55.897.130, un actif net de D : 55.789.736 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 656.745.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 Janvier 2015

Le commissaire aux comptes:

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>41,551,947</u>	<u>44,325,764</u>
Obligations et valeurs assimilées		39,353,460	42,130,022
Titres OPCVM		2,198,487	2,195,742
Placements monétaires et disponibilités		<u>14,341,216</u>	<u>11,178,006</u>
Placements monétaires	5	14,157,243	9,914,816
Disponibilités		183,973	1,263,190
Créances d'exploitation	6	<u>3,967</u>	<u>5,372</u>
TOTAL ACTIF		<u>55,897,130</u>	<u>55,509,142</u>

PASSIF

Opérateurs créditeurs	7	63,236	62,515
Autres créditeurs divers	8	44,158	41,585
TOTAL PASSIF		<u>107,394</u>	<u>104,100</u>

ACTIF NET

Capital	9	53,471,125	53,258,150
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		3	132
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2,318,608	2,146,760
ACTIF NET		<u>55,789,736</u>	<u>55,405,042</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>55,897,130</u>	<u>55,509,142</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	483,238	1,985,020	487,410	2,084,913
Revenus des obligations et valeurs assimilées		483,238	1,897,834	487,410	1,985,374
Revenus des titres OPCVM		-	87,186	-	99,539
Revenus des placements monétaires	11	219,641	719,654	158,810	514,341
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		702,879	2,704,674	646,220	2,599,254
Charges de gestion des placements	12	(59,501)	(229,234)	(58,761)	(235,876)
REVENU NET DES PLACEMENTS		643,378	2,475,440	587,459	2,363,378
Autres charges	13	(33,658)	(126,237)	(33,006)	(128,648)
Autres produits		-	-	3,961	20,090
RESULTAT D'EXPLOITATION		609,720	2,349,203	558,414	2,254,820
Régularisation du résultat d'exploitation		(123,754)	(30,595)	(109,672)	(108,060)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		485,966	2,318,608	448,742	2,146,760
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		123,754	30,595	109,672	108,060
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		41,705	40,647	37,374	37,361
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		5,320	5,320	(3,612)	(6,020)
Frais de négociation		-	-	(118)	(118)
RESULTAT DE LA PERIODE		656,745	2,395,170	592,058	2,286,043

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>656,745</u>	<u>2,395,170</u>	<u>592,058</u>	<u>2,286,043</u>
Résultat d'exploitation	609,720	2,349,203	558,414	2,254,820
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	41,705	40,647	37,374	37,361
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	5,320	5,320	(3,612)	(6,020)
Frais de négociation	-	-	(118)	(118)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(2,057,077)</u>	<u>-</u>	<u>(2,138,034)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(3,195,027)</u>	<u>46,601</u>	<u>(3,119,623)</u>	<u>(6,792,187)</u>
Souscriptions				
- Capital	3,629,719	32,791,487	5,603,599	27,331,024
- Régularisation des sommes non distribuables	1,060	5,550	2,422	6,021
- Régularisation des sommes distribuables	141,537	1,163,839	205,622	933,897
Rachats				
- Capital	(6,699,804)	(32,623,388)	(8,612,277)	(33,922,962)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2,248)	(6,641)	(3,689)	(2,049)
- Régularisation des sommes distribuables	(265,291)	(1,284,246)	(315,300)	(1,138,118)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(2,538,282)</u>	<u>384,694</u>	<u>(2,527,565)</u>	<u>(6,644,178)</u>
ACTIF NET				
En début de période	58,328,018	55,405,042	57,932,607	62,049,220
En fin de période	55,789,736	55,789,736	55,405,042	55,405,042
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	567,653	535,117	565,367	601,394
En fin de période	536,806	536,806	535,117	535,117
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103.929</u>	<u>103.929</u>	<u>103.538</u>	<u>103.538</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1.14%</u>	<u>4.25%</u>	<u>1.04%</u>	<u>3.95%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2014

Note 1 : Présentation de la société

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 41.551.947 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		38,360,334	39,353,460	70.54%
Obligations		29,639,440	30,270,071	54.26%
Emprunt Amen Bank 2010/1 (taux variable)	7,000	513,240	521,237	0.93%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15,000	999,750	1,010,856	1.81%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15,000	999,750	1,011,522	1.81%
Emprunt AIL 2010/1 (taux fixe)	15,000	300,000	309,252	0.55%
Emprunt AIL 2012/1 5A (taux fixe)	10,000	600,000	618,227	1.11%
Emprunt AIL 2012/1 5A 15/5 (taux fixe)	1,000	60,000	61,823	0.11%
Emprunt AIL 2014/1 5A 31/7 (taux fixe)	3,000	300,000	307,392	0.55%
Emprunt ATB 2009 (A) ligne A2 (taux variable)	15,000	937,500	963,658	1.73%
Emprunt ATB 2009 (B) ligne B2 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,029,225	1.84%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	400,000	408,101	0.73%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5,000	400,000	407,441	0.73%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	400,000	404,511	0.73%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	400,000	404,877	0.73%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10,000	200,000	203,337	0.36%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10,000	200,000	203,610	0.36%
Emprunt A.T.L 2010/2 (taux variable)	5,000	300,000	300,078	0.54%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1,000	60,000	61,739	0.11%

Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	5,000	500,000	503,708	0.90%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	2,000	200,000	201,483	0.36%
Emprunt ATL 2014/1 (taux fixe)	5,000	500,000	523,200	0.94%
Emprunt ATL 2014/2 (taux fixe)	5,000	500,000	502,052	0.90%
Emprunt B.H 2009 (taux variable)	10,000	769,000	769,095	1.38%
Emprunt BTE 2010 (taux fixe)	20,000	1,600,000	1,621,746	2.91%
Emprunt BTE 2011 (taux variable)	14,500	1,450,000	1,513,510	2.71%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	5,000	357,150	359,468	0.64%
Emprunt BTK 2014-1 (taux fixe)	15,000	1,500,000	1,504,164	2.70%
Emprunt BTK 2009/B (taux variable)	5,000	300,000	311,236	0.56%
Emprunt BTK 2009/C (taux variable)	10,000	733,200	761,157	1.36%
Emprunt BTK 2009/D (taux fixe)	5,000	400,000	415,848	0.75%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	20,000	1,428,600	1,437,871	2.58%
Emprunt CHO 2009 (taux variable)	2,000	125,000	125,698	0.23%
Emprunt CIL 2009/3 (taux fixes)	13,000	260,000	270,082	0.48%
Emprunt CIL 2010/1 (taux fixe)	30,000	600,000	610,701	1.09%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2,000	80,000	83,086	0.15%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3,000	120,000	124,696	0.22%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5,000	300,000	310,928	0.56%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1,000	60,000	62,186	0.11%
Emprunt CIL 2013 1 5A (taux fixe)	5,000	400,000	401,596	0.72%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	5,000	500,000	513,414	0.92%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	3,000	300,000	308,048	0.55%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	3,000	300,000	300,150	0.54%
Emprunt MEUBLATEX 2008 (taux fixe)	10,000	400,000	405,965	0.73%
Emprunt STB 2008/2 (taux fixe)	15,000	1,031,250	1,077,823	1.93%
Emprunt STB 2010/1 A (taux variable)	5,000	300,000	310,358	0.56%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	3,000	219,960	227,217	0.41%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	2,000	146,640	151,478	0.27%
Emprunt TL 2009/2 (taux fixe)	3,000	60,000	61,873	0.11%
Emprunt TL 2010/1 (taux fixe)	5,000	100,000	102,404	0.18%
Emprunt TL 2010/2 (taux variable)	10,000	200,000	201,120	0.36%
Emprunt TL 2011/3 (taux fixe)	5,000	300,000	312,963	0.56%
Emprunt TL 2014/2 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,002,906	1.80%
Emprunt UIB 2009/1 (taux fixe)	30,000	2,250,000	2,298,467	4.12%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5,000	425,000	432,512	0.78%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5,000	425,000	432,512	0.78%
Emprunt UIB 2011/2 7A (taux fixe)	20,000	1,428,400	1,490,464	2.67%
Bons du trésor assimilables		8,522,460	8,780,946	15.74%
BTA 02/2020	300	289,050	302,718	0.54%
BTA 02/2020	200	192,500	201,648	0.36%
BTA 03/2019	500	514,000	524,300	0.94%
BTA 03/2019	500	500,000	517,841	0.93%
BTA 08/2022	500	500,000	508,776	0.91%
BTA 08/2022	500	501,250	509,568	0.91%
BTA 08/2022	500	485,000	498,702	0.89%
BTA 08/2022	500	483,750	497,863	0.89%
BTA 08/2022	500	480,000	495,344	0.89%
BTA 08/2022	500	476,250	492,579	0.88%

BTA 08/2022	1,000	951,000	982,320	1.76%
BTA 08/2022	500	475,000	490,503	0.88%
BTA 08/2022	500	475,750	491,051	0.88%
BTA 08/2022	700	665,000	686,514	1.23%
BTA 08/2022	300	284,700	293,999	0.53%
BTA 08/2022	500	475,750	490,160	0.88%
BTA 08/2022	300	285,450	294,009	0.53%
BTA 08/2022	200	190,200	195,928	0.35%
BTA 07/2017	300	297,810	307,123	0.55%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198,434	302,443	0.54%
BTZC 10/2016	368	198,434	302,443	0.54%
Titres OPCVM		2,194,066	2,198,487	3.94%
Actions des SICAV		2,194,066	2,198,487	3.94%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11,255	1,149,370	1,156,260	2.07%
SANADETT SICAV	3,123	340,009	338,808	0.61%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6,744	704,687	703,419	1.26%
TOTAL		40,554,400	41,551,947	74.48%
Pourcentage par rapport à l'actif				74.34%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 14.157.243 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Certificats de dépôt	3,938,586	3,982,447	7.14%
Certificat de dépôt BTE au 06/01/2015 (au taux de 7,1%)	493,024	499,612	0.90%
Certificat de dépôt BTE au 30/01/2015 (au taux de 7,2%)	492,927	497,721	0.89%
Certificat de dépôt CIL au 14/01/2015 (au taux de 7,35%)	985,565	997,915	1.79%
Certificat de dépôt CIL au 27/01/2015 (au taux de 7,35%)	985,565	995,830	1.78%
Certificat de dépôt TL au 26/02/2015 (au taux de 7,1%)	981,505	991,369	1.78%
Comptes à terme	10,100,000	10,174,796	18.24%
Placement au 01/03/2015 (au taux de 7,2%)	1,000,000	1,004,892	1.80%
Placement au 19/02/2015 (au taux de 7,2%)	1,100,000	1,107,117	1.98%
Placement au 29/03/2015 (au taux de 7,2%)	1,800,000	1,800,852	3.23%
Placement au 21/01/2015 (au taux de 7,15%)	3,500,000	3,538,395	6.34%

Placement au 05/03/2015 (au taux de 7,2%)	500,000	502,130	0.90%
Placement au 23/02/2015 (au taux de 7,2%)	500,000	502,920	0.90%
Placement au 04/01/2015 (au taux de 7%)	800,000	810,678	1.45%
Placement au 05/02/2015 (au taux de 7,2%)	900,000	907,812	1.63%
Total	14,038,586	14,157,243	25.38%
Pourcentage par rapport à l'actif			25.33%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 3.967 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	3,967	3,051
Retenues à la source / B.T.A	-	2,321
Total	3,967	5,372

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 63.236, contre D : 62.515 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération dépositaire	5,000	5,001
Rémunération distributeur	58,236	57,514
Total	63,236	62,515

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 44.158, contre D : 41.585 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	13,454	13,059
Redevances du CMF	4,852	5,118
Rémunération du PDG	4,594	1,820
Rémunération du personnel	3,183	1,418
Loyer	250	1,751
Etat, taxes et versements assimilés	703	1,551
Publications et frais divers	3,117	2,698
Jetons de présence à payer	15,000	11,250
Dividendes à payer	1,468	3,622
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(2,463)	(2,467)
Autres	-	1,765
Total	44,158	41,585

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2014, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	53,258,150
Nombre de titres	535,117
Nombre d'actionnaires	356

Souscriptions réalisées

Montant	32,791,487
Nombre de titres émis	329,476
Nombre d'actionnaires nouveaux	79

Rachats effectués

Montant	(32,623,388)
Nombre de titres rachetés	(327,787)
Nombre d'actionnaires sortants	(60)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40,647
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5,320
Régularisation des sommes non distribuables	(1,091)
Frais de négociation	-
	--

Capital au 31-12-2014

Montant	53,471,125
Nombre de titres	536,806
Nombre d'actionnaires	375

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2014 à D : 483.238 contre D : 487.410 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2013</i>	<i>Année 2013</i>
<u>Revenus des obligations</u>				
- Intérêts	363,471	1,421,484	369,964	1,528,551
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>				
- Intérêts des BTA et BTZC	119,767	476,350	117,446	456,823
<u>Revenus des OPCVM</u>				
- Dividendes	-	87,186	-	99,539
TOTAL	483,238	1,985,020	487,410	2,084,913

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2014 au 31/12/2014 à D : 219.641 contre D : 158.810 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Intérêts des billets de trésorerie	-	99,778	47,296	233,735
Intérêts des comptes à terme	131,221	407,711	90,466	197,641
Intérêts des certificats de dépôt	84,033	195,132	21,048	82,965
Intérêts des dépôts à vue	4,387	17,033	-	-
TOTAL	219,641	719,654	158,810	514,341

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2014 à D : 59.501 contre D : 58.761 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Rémunération dépositaire	1,260	5,000	1,247	4,987
Rémunération distributeur	58,241	224,234	57,514	230,889
TOTAL	59,501	229,234	58,761	235,876

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2014 à D : 33.658 contre D : 33.006 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Honoraires du commissaire aux comptes	3,241	12,964	3,680	14,109
Redevances du CMF	14,559	56,056	14,378	57,721
Rémunération du PDG	3,114	12,353	3,114	12,353
Rémunérations du personnel	2,616	8,710	1,868	6,495
Etat, taxes et versements assimilés	1,517	5,592	1,301	5,241
Loyer	378	1,499	375	1,497
Publications et frais divers	898	3,588	177	700
Jetons de présence	5,640	18,750	6,290	16,311
Dotations aux amortissements des immobilisations	-	-	-	7,365
Maintenance logiciel BFI	1,695	6,725	1,694	6,727
Autres	-	-	129	129
TOTAL	33,658	126,237	33,006	128,648

Note 14 : Autres informations

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" , assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC.

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée, depuis le 6 Janvier 2010, à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions, la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.